



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

La Région de Nouakchott

Objet : Recrutement d'un Bureau pour le suivi et le contrôle des Projets d'aménagement des Mares de Taazour et Tarhil à Nouakchott – Mauritanie.

Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt n° 02/CPMP/RN/2025

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés Publics, publié sur le site de la Région de Nouakchott (<https://region-nouakchott.mr>) le 04/02/2025 et sur le site de l'armp.mr (<https://marchespublics.gov.mr>), depuis le 06/02/2025.

La Région de Nouakchott à l'intention d'utiliser des fonds obtenus dans le cadre d'une convention avec l'Etat pour effectuer des paiements au titre des Marchés d'aménagement des Mares de Taazour et Tarhil à Nouakchott. Les travaux seront exécutés dans **un délai ne dépassant pas 16 mois**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Région de Nouakchott à l'adresse mentionnée ci-après :

M. Abdellahi Sidi

E-mail : abdellahi.ct@region-nouakchott.mr

M. Cheikh Tijani Cheikh Mohamedou

E-mail : c.tijani@region-nouakchott.mr

Contexte et description des projets

La croissance urbaine rapide de Nouakchott a entraîné la dégradation de zones humides stratégiques, désormais polluées par des déchets solides et des eaux usées. Ces sites offrent toutefois un potentiel significatif pour devenir des espaces verts et récréatifs, contribuant ainsi à un développement durable et à une meilleure qualité de vie urbaine.

Les projets d'aménagement des mares urbaines de **Taazour** et de **Tarhill** visent à restaurer ces zones humides en combinant des approches écologiques, sociales et urbaines.

Projet d'aménagement de la mare urbaine de Taazour :

- **Localisation** : Nord de Nouakchott (coordonnées 18°05'07" N, 15°59'48" O).
- **Superficie** : 16 hectares.
- **Objectifs** : Transformer la Mare en une oasis urbaine intégrée, comprenant un parc multi-activités et des infrastructures durables pour la gestion de l'eau.
- **Défis environnementaux** : Pollution organique et inorganique provenant des eaux pluviales contaminées et des boues de vidange, activités industrielles polluantes à proximité et risque de contamination rapide de la nappe phréatique.
- **Potentiel** : Localisation stratégique, proximité des infrastructures publiques, et possibilité de répondre aux besoins écologiques, sociaux et urbains de la ville.

Projet d'aménagement de la mare urbaine de Tarhill :

- **Localisation** : Sud-est de Nouakchott (coordonnées 18°01'20.53" N, 15°57'15.99" O).
- **Superficie** : 30 hectares.
- **Objectifs** : Transformer la Mare en un espace naturel emblématique, favorisant la durabilité écologique et la qualité de vie urbaine.
- **Défis environnementaux** : Dépôts de déchets solides, rejets des fosses perdues contaminant les sols et la nappe phréatique, et risques sanitaires pour les populations locales.
- **Potentiel** : Accès centralisé, disponibilité des terrains et importance écologique pour la ville.
- **Description des services à fournir**

Pour assurer une bonne exécution des travaux cités ci-dessus, la Région de Nouakchott envisage de recruter un bureau de suivi et de contrôle qui sera chargé d'assurer un bon suivi et contrôle d'exécution des travaux d'aménagements de deux mares à Nouakchott.

Les prestations du bureau dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des travaux devraient permettre, entre autres :

- L'assistance du maître d'ouvrage à l'évaluation des offres des entreprises soumissionnaires ;
- A s'assurer de la conformité des travaux exécutés des aménagements au dossier d'exécution réalisé par l'entreprise recrutée ;
- L'établissement des attachements et vise les décomptes mensuels ;
- L'assistance à la réception provisoire et définitive des travaux ;



- L'élaboration d'un rapport mensuel sur l'exécution du projet et un rapport final après la réception provisoire des travaux ;
- Le transfert de compétences aux agents de la Région de Nouakchott en charge de suivi des travaux .

La Région de Nouakchott invite, par le présent avis à l'appel à manifestation d'intérêt, les bureaux de suivi et de contrôle à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations demandées (référence de prestations similaires, expérience dans des missions similaires).

Equipe mobilisée :

Le Consultant devra être capable de mobiliser une équipe comprenant au moins :

1. **Chef de mission :** Un expert en aménagement du territoire, restauration environnementale ou aménagement paysager.
2. **Expert en suivi et amélioration des projets d'exécution :** Un architecte spécialisé en **architecture durable et aménagement des espaces urbains** ;
3. **Expert en direction de travaux et suivi de terrain :** Un architecte technique ou ingénieur spécialisé en durabilité et environnement, diplômé en **architecture technique, génie civil, urbanisme et environnement** ;
4. **Spécialiste en gestion des ressources hydriques :** Un ingénieur hydraulicien, spécialiste en gestion de l'eau ;
5. **Spécialiste en aménagement paysager :** Un **architecte paysagiste** ;
6. **Hydrogéologue :** Avec une solide formation académique.

Les candidatures peuvent être soumises par un bureaux d'étude ou par des groupements (consortium) de plusieurs bureaux d'études. Dans le cas d'un groupement, chaque bureau membre devra fournir les attestations ou justifications prouvant son expérience et sa capacité technique dans le domaine concerné. Le groupement devra désigner un mandataire qui assurera la coordination et la représentation de l'ensemble des membres auprès de la Région de Nouakchott. Les groupements doivent être solidaires.

Critères d'évaluations :

Les dossiers des manifestations d'intérêt déposées seront évalués sur la base des critères suivants :

1. **Expériences du Bureau :**

Expériences Générales : 40 Points



- Le bureau doit justifier **au moins trois (03) expériences** de suivi et de supervision de projets d'aménagements des terrains (via des attestations de bonne exécution, des procès-verbaux de réception ou tout autre document officiel confirmant la réalisation des projets).
- Expérience avérée en aménagement du territoire, modélisation et gestion des ressources hydriques et en exécution de contrats similaires au cours des **15 dernières années**, démontrée par des références pertinentes.

2- Expériences spécifiques : 60 Points

- Justification d'une expertise dans des projets de restauration de zones humides, d'aménagement d'espaces naturels stratégiques. La capacité à mener des projets dans des environnements similaires, notamment en milieu urbain et en zones vulnérables, sera un atout.
- Niveau de qualification et d'expérience des **membres clés**, en adéquation avec les exigences du projet. L'adéquation des compétences avec les défis spécifiques du projet sera particulièrement analysée.
- Une bonne compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et institutionnels en Mauritanie sera fortement valorisée. Une **expérience avérée de collaboration avec l'administration publique mauritanienne** et les acteurs locaux constituera un atout décisif.

Le but de cet avis est la constitution d'une liste restreinte de bureaux d'études. **Seuls les bureaux**, qui ont obtenu une **note de 70%**, seront en compétition pour le choix de liste restreinte. Une demande de proposition technique et financière seront adressées aux bureaux arrêtés dans la shorte liste. Un bureau sera sélectionné suivant la méthode de la « Sélection Fondée sur la Qualité Coût (SFQC) ». Les demandes de proposition seront soumises à une pondération (**Offre technique = 80% & Offre financière = 20%**).

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- Pour le Bureau d'études :

- Une lettre de candidature ;
- Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;
- Un acte de groupement, le cas échéant.

NB : Toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération.

Dépôt des dossiers

Le lieu, la date et l'heure limite de dépôt des offres :

Les dossiers de manifestations d'intérêt proposées par les intéressés doivent être déposées, **au plus tard le 11/03/2025 à 12h : 00mn GMT**, à l'adresse suivante :

Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott,

Avenue Baccar Ould Soueid'Ahmed,
Porte 207 - 2^{ème} étage Nouakchott-Mauritanie
GSM : 00 222 37 13 71 17.

Le lieu, la date et l'heure limite d'ouverture des plis :

- **Lieu d'ouverture des plis :** à la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott ,Avenue Baccar Soueid'Ahmed. Porte 207 2^{ème} Etage, Nouakchott-Mauritanie,
- **Date d'ouvert des plis :** au plus tard le **11/03/2025** à **12h : 30mn GMT**.

Nouakchott, le 24/02/2025

Mme. Fatimetou ABDEL MALICK

